

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 9 novembre 2009 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

PROCLAMATION D'ÉLECTION

M. Jean M^cCollough, président d'élection proclame élus aux différents postes en élection les personnes suivantes :

Poste de maire :	M. François Fecteau
Poste de conseiller du district numéro 1 :	M. Serge Thomassin
Poste de conseiller du district numéro 2 :	Mme Manon Tousignant
Poste de conseiller du district numéro 3 :	M. Jean Perron
Poste de conseiller du district numéro 4 :	Mme Irma Quirion
Poste de conseiller du district numéro 5 :	Mme Manon Bougie
Poste de conseiller du district numéro 6 :	Mme Marie-Ève Dutil
Poste de conseiller du district numéro 7 :	M. Marcel Drouin
Poste de conseiller du district numéro 8 :	M. Lionel Bisson

ASSERMENTATION DES ÉLUS.

M. Jean M^cCollough, greffier assermente les membres du conseil suite à leur élection lors du scrutin du 1^{er} novembre dernier.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 51.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 09-5723

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant les items suivants :

- 8.17 Demande de dérogation mineure pour le 1260, 158^e Rue Saint-Georges.
- 8.18 Autorisation d'une formation aux élus.
- 8.19 Chambre de commerce.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX :

RÉSOLUTION N° 09-5724

Séance ordinaire du 28 septembre 2009

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2009 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5725

Séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2009

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2009 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE :

DÉROGATION MINEURE/1260, 158^e RUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la **demande de dérogation mineure pour le 1260, 158^e Rue Saint-Georges afin de** régulariser l'implantation d'un garage privé de 98,2m² alors que la norme prescrite est de 65m². Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

PROJET PARTICULIER POUR LE 17855, 1^{RE} AVENUE, SAINT-GEORGES

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet particulier pour le 17855, 1^{re} Avenue Saint-Georges afin de permettre l'utilisation du bâtiment pour des fins d'entreprise de carrosserie et de vente et installation de vitres et autres accessoires d'autos; vente d'auto; entreposage de pièces d'autos et services à la clientèle; et aménagement de bureaux pour courtier en immeubles, services d'assurances et services d'informatique et ce aux conditions suivantes :

- aucun entreposage extérieur de véhicules endommagés ou de pièces d'autos;
- la vente de véhicules automobiles réparés est permise uniquement à titre complémentaire;
- un maximum de 100 pneus peut être entreposé;
- les activités de carrosserie devront être effectuées uniquement dans la partie arrière du bâtiment, avec accès par les portes latérales;
- l'affichage devra être conforme aux dispositions régissant les enseignes de type B;
- l'éclairage du terrain devra se faire vers le bas afin d'éviter d'éclairer les terrains voisins;
- la partie boisée à l'arrière du bâtiment devra demeurer boisée.

PROJET PARTICULIER (suite)

Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Mme Frances Donovan vient présenter ses arguments à l'effet que ce projet n'est pas compatible avec le milieu résidentiel environnant. M. Dany Faucher vient appuyer les propos de Mme Donovan.

Monsieur le conseiller Jean Perron se retire des délibérations pour les prochains sujets pour cause de conflit d'intérêts.

RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 339-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de pouvoir autoriser les classes d'usages publics dans les affectations « Commerces de gros et industrie légère »**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. M. Jean M^cCollough greffier, précise que, suite à un avis de la MRC de Beauce-Sartigan, le projet sera modifié en créant une aire d'affectation commerciale locale et régionale à même une partie de l'aire d'affectation industrielle.

RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 340-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les usages permis dans la zone IA-808**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. M. Jean M^cCollough greffier, précise que, suite à un avis de la MRC de Beauce-Sartigan, le projet sera modifié en créant une zone commerciale locale et régionale à même une partie d'une zone industrielle.

Monsieur le conseiller Jean Perron reprend son siège.

PROJET DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 09-5726

Adoption du projet du règlement numéro 341-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 341-2009**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 341-2009** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin de créer la zone RB-541**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 9 novembre 2009 au 14 décembre 2009 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 14 décembre 2009 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 341-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Jean Perron se retire des délibérations pour le prochain sujet pour cause de conflit d'intérêts.

**AVIS DE MOTION ET
DISPENSE DE LECTURE :**

Je, Irma Quirion, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 339-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une aire d'affectation commerciale locale et régionale à même une aire d'affectation industrielle.** (Dépôt du projet de règlement).

Monsieur le conseiller Jean Perron reprend son siège.

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 09-5727

Adoption du Règlement numéro 335-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement et en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 335-2009 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour l'insertion d'un bâtiment dans une zone patrimoniale, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 335-2009 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 09-5728

Approbation des comptes payables par le fonds
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 2 novembre 2009, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 1 403 175,31\$ et par le fonds des immobilisations au montant de 1 093 344,66 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur des Finances et Trésorier M. Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 496 519,97 \$ pour les chèques couvrant la période du 2 octobre au 2 novembre 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5729

Acceptation de la plus basse soumission conforme
pour la fourniture sur demande de produits d'entretien

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 5 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CENTRE DE L'ASPIRATEUR T.L.R.INC./ PRODUITS SANITECH	15 770,18 \$
DISTRIBUTION DAKI 2008	20 597,78 \$
NEUTRALISANT BG ENR.	24 669,36 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 26 octobre 2009, que toutes les soumissions reçues sont conformes et la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CENTRE DE L'ASPIRATEUR T.L.R. INC./PRODUITS SANITECH au montant de 15 770,18 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **CENTRE DE L'ASPIRATEUR T.L.R. INC./PRODUITS SANITECH au montant de 15 770,18 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture sur demande de produits d'entretien pour une période de 12 mois**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 15 770,18 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5730

Acceptation de la plus basse soumission conforme
pour la fourniture d'un véhicule utilitaire modèle 2010

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
R. LOIGNON SPORT INC.	10 623,00 \$
R. LOIGNON SPORT INC.	14 147,03 \$
PRESTIGE MOTOSPORT	15 802,50 \$
BEAUCE SPORTS INC.	17 733,79 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 27 octobre 2009, que la première soumission déposée par R.LOIGNON SPORT INC. est non-conforme et déclare la deuxième soumission de R.LOIGNON SPORT INC. **au montant de 14 147,03 \$** conforme et comme étant la plus basse et la plus avantageuse d'accepter;

RÉSOLUTION N° 09-5730 (suite)

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de R. Loignon Sport Inc. au montant de 10 623 \$ non-conforme.

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **R. LOIGNON SPORT INC. au montant de 14 147,03 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture d'un véhicule utilitaire, modèle 2010**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 14 147,03 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le fonds d'administration – section immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5731

Acceptation de la plus basse soumission conforme
pour la fourniture d'un véhicule tout-terrain modèle 2010

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
R. LOIGNON SPORT INC.	14 459,12 \$
MOTOPRO	14 476,12 \$
PRESTIGE MOTOSPORT	14 639,89 \$
MOTOPRO	16 101,11 \$
BEAUCE SPORTS INC.	17 791,36 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 27 octobre 2009, que la soumission déposée par R.LOIGNON SPORT INC. est non-conforme et déclare la soumission déposée par MOTOPRO **au montant de 14 476.12 \$** conforme et comme étant la plus basse et la plus avantageuse d'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de R. Loignon Sport Inc. non-conforme, puisque le véhicule proposé ne respecte pas certaines exigences du devis.

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **MOTOPRO au montant de 14 476,12 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture d'un véhicule tout-terrain, modèle 2010**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 14 476,12 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le fonds d'administration – section immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5732

Acceptation de la plus basse soumission conforme
pour la fourniture sur demande d'huile à chauffage pour 2009-2010

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
MELANÇON ET FILS INC.	0.617 \$
PHILIPPE GOSSELIN ET ASS. LTÉE	0.6179 \$
LES HUILES MARCEL GAGNON INC.	0.6208 \$
LES HUILES LAMONTAGNE	0.622 \$
ULTRAMAR LIMITÉE	0.6662 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 2 novembre 2009, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par PHILIPPE GOSSELIN ET ASS LTÉE puisque celle déposée par Melançon et Fils Inc. comporte une erreur d'addition;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **PHILIPPE GOSSELIN ET ASS. LTÉE pour la fourniture sur demande d'huile à chauffage pour 2009-2010** avec un différentiel ferme de 0,0145 \$ de plus que la moyenne des prix publiés par « l'Oil Buyer's guide » incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5733

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture de
produits alimentaires pour le centre sportif Lacroix-Dutil

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 fournisseurs, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>	
F. CHAREST LTÉE	<u>Groupe 1</u>	<u>Groupe 2</u>
	<u>(produits non-congelés)</u>	<u>(produits congelés)</u>
	9 248,56 \$	9 830,07 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumissions déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 2 novembre 2009, que la soumission déposée par **F. CHAREST LTÉE** est conforme et qu'il y a lieu de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 novembre 2009;

RÉSOLUTION N° 09-5733 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **F. CHAREST LTÉE** au **montant de 9 248,56 \$ pour le groupe 1**, incluant toutes les taxes applicables et **au montant de 9 830,07 \$ pour le groupe 2**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture de produits alimentaires pour le centre sportif Lacroix-Dutil**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 19 051,63 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5734

Demande de paiement numéro 10 pour les travaux de réhabilitation
aqueduc et égouts sur la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue

ATTENDU : les travaux de réhabilitation aqueduc et égouts et route 173 de la 159^e Rue à la 193^e Rue confiés à l'entrepreneur Giroux & Lessard Ltée;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing. et directeur associé des Services techniques et de M. Serge Berberi, ing. de la firme Genivar Sec, à l'effet de procéder à la demande de paiement numéro 10 pour les travaux de réhabilitation aqueduc et égouts sur la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue, incluant les directives de changement B-6 et C-3 à C-5 pour un montant de 52 276,87 \$;

ATTENDU : que la recommandation comprend l'approbation de la demande de paiement numéro 10 au montant de 120 724,91 \$, dont une somme de 28 439,31 \$ payable par le ministre des Transports du Québec et 92 285,60 \$ payable par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la demande de paiement numéro 10 au montant de 120 724,91 \$ pour les travaux de réhabilitation aqueduc et égout sur la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue, incluant les directives de changement suivantes :

- B-6 : Rehausser 6 poteaux incendies, pour un montant de 5 703,72 \$
- C-3 : Remplacer la vanne de 150 mm ø de la 187^e Rue, pour un montant de 14 540,96 \$
- C-4 : Remplacer 2 vannes de 250 mm ø et 1 vanne de 200 mm ø sur les conduites principales d'aqueduc, pour un montant de 20 672,89 \$
- C-5 : Réparer une fuite d'aqueduc secteur CH0+515, pour un montant de 11 359,30 \$

QUE la somme de 92 285,60 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le règlement d'emprunt 269-2008.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5735

Demande de paiement numéro 1 pour la couche de surface
d'enrobé bitumineux sur la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue

ATTENDU : les travaux pour la couche de surface d'enrobé bitumineux sur la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue confiés à l'entrepreneur Pavages Abénakis Ltée;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing. et directeur associé des Services techniques et de M. Serge Berberi, ing. de la firme Genivar Sec, à l'effet de procéder à la demande de paiement numéro 1 pour les travaux de couche de surface d'enrobé bitumineux sur la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue;

ATTENDU : que la recommandation comprend l'approbation de la demande de paiement numéro 1 au montant de 797 961,62 \$, dont une somme de 747 283,59 \$ payable par le ministère des Transports du Québec et 50 678,03 \$ payable par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la demande de paiement numéro 1 au montant de 747 283,59 \$ pour les travaux de couche de surface d'enrobé bitumineux sur la Route 173, de la 159^e à 193^e Rues.

QUE la somme de 50 678,03 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le règlement d'emprunt 269-2008.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5736

Demande de modification du certificat d'autorisation pour les
travaux d'agrandissement à l'usine de traitement de l'eau potable

ATTENDU : les travaux d'agrandissement de l'usine de filtration confiés à l'entrepreneur Hervé Pomerleau Inc.;

ATTENDU : que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a émis un certificat d'autorisation concernant les spécifications de la conception de la nouvelle usine d'eau potable;

ATTENDU : que deux de ces spécifications requièrent des modifications qui doivent être autorisées par le ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Robert Gilbert, ing., directeur des Services techniques, en date du 30 octobre 2009, dans lequel il recommande de demander au ministère de modifier le certificat d'autorisation pour le système de traitement de l'eau potable;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le consultant GLD/SNC LAVALIN à déposer une demande de modification auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour les travaux d'agrandissement à l'usine de traitement de l'eau potable concernant les 2 items suivants :

- 1 - Délai de prise de mesures de chlore et ozone.
- 2 - De modifier le calcul des volumes de rejets d'eau de lavage à la rivière en remplaçant les valeurs de turbidité de sondes M.E.S. par des minuteriers.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5737

Cession d'une partie de la 165^e Rue, de la 166^e Rue
et de la 12^e Avenue par Promotions R.N. Inc.

ATTENDU : que les travaux de prolongement des 165^e Rue, 166^e Rue, 10^e venue et 12^e Avenue par Promotion R.N. Inc. sont terminés;

ATTENDU : que nous avons reçu des Services techniques l'acceptation provisoire des travaux;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession des travaux d'un prolongement des 165^e Rue, 166^e Rue, 10^e Avenue et 12^e Avenue conformément au projet de contrat préparé par Me Éloi Veilleux, notaire lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5738

Démission d'un pompier volontaire

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Jean-François Poulin à titre de pompier volontaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Sylvain Veilleux directeur du Service de la sécurité incendie et de M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Jean-François Poulin à titre de pompier volontaire et que des sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5739

Embauche d'un préposé aux télécommunications

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Blais, directeur des ressources humaines et de M. Hilaire Isabelle, directeur de Police à l'effet de procéder à l'embauche de M. Mathieu Blanchet à titre de préposé aux télécommunications, rétroactivement au 3 novembre 2009;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de M. Mathieu Blanchet à titre de préposé aux télécommunications, rétroactivement au 3 novembre 2009, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5740

Nomination d'un maire suppléant

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE monsieur le conseiller Serge Thomassin soit désigné maire suppléant, et que des sincères remerciements soient adressés à madame la conseillère Irma Quirion pour les services rendus durant son terme d'office.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5741

Nomination de représentants à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud

ATTENDU : qu'il y a lieu de nommer un représentant de la Ville et un substitut à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme monsieur le conseiller Lionel Bisson pour siéger à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

QUE ce conseil nomme monsieur le conseiller Serge Thomassin à titre de substitut de monsieur le conseiller Lionel Bisson pour siéger à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5742

Nomination de représentants sur le comité du CLD de Beauce-Sartigan

ATTENDU : qu'il y a lieu de nommer des représentants de la Ville au CLD de Beauce-Sartigan;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil désigne monsieur le maire François Fecteau et messieurs les conseillers Jean Perron et Marcel Drouin à titre de représentants de la Ville pour siéger au CLD de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5743

Appui à la Société d'horticulture La chaudière fleurie pour le projet de plantation de lilas sur l'île Pozer et au parc Veilleux

ATTENDU : le projet de plantation de lilas de la Société d'horticulture La chaudière fleurie sur l'île Pozer et au parc Veilleux;

ATTENDU : que le parc Veilleux est une propriété de la Ville de Saint-Georges;

RÉSOLUTION N° 09-5743 (suite)

ATTENDU : que ce projet se démarque tant par son originalité que par son impact sur la beauté et la renommée de la Ville;

ATTENDU : que la participation de la Ville dans ce projet pourrait se traduire par une aide technique dans son élaboration et sa réalisation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie les démarches de la Société d'horticulture La chaudière fleurie dans son projet de plantation de lilas sur l'île Pozer et au parc Veilleux, ainsi que dans sa démarche de demande d'aide financière auprès des gouvernements fédéral et provincial.

QUE ce conseil confirme à la Société d'horticulture La chaudière fleurie qu'il autorise la plantation de lilas dans le parc Veilleux, propriété de la Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5744

Demande de dérogation mineure pour le 1260, 158^e Rue Saint-Georges

ATTENDU : que le propriétaire du 1260, 158^e Rue demande une dérogation mineure afin de régulariser l'implantation d'un garage privé de 98,2m² alors que la norme prescrite est de 65m²;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
DISSIDENT monsieur le conseiller Jean Perron
DISSIDENTE madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU à la majorité des membres présents

QUE ce conseil refuse la demande de dérogation mineure pour le 1260, 158^e Rue au motif suivant :

la dérogation est trop importante pour être considérée comme mineure

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5745

Autorisation d'une formation aux élus

ATTENDU : que l'Union des municipalités du Québec dispensera une formation de deux jours qui aborde toutes les grandes questions liées à la fonction d'élu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise monsieur le maire François Fecteau, mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, messieurs les conseillers Marcel Drouin et Lionel Bisson à assister à une formation offerte par l'Union des municipalités du Québec les 21 et 22 novembre 2009 au Georgesville, et que tous les frais inhérents à cette formation soient défrayés par la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5746

Participation au dîner de la Chambre de commerce

ATTENDU : le dîner-rencontre organisé par la Chambre de commerce de Saint-Georges le 17 novembre 2009 sous le thème « agir ensemble : développement durable » et que le conférencier invité est M. Denis Brière, recteur de l'Université Laval;

ATTENDU : que des membres du conseil ont manifesté l'intention d'y participer;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil soient autorisées à participer au dîner de la Chambre de commerce de Saint-Georges qui se tiendra le 17 novembre 2009, et que toutes les dépenses inhérentes à ce dîner soient défrayées par la Municipalité.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

Liste d'autorisation de dépenses

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

Liste de permis d'urbanisme et certificats

Les listes des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de septembre 2009 au montant de 9 060 219 \$, et pour le mois d'octobre au montant de 8 843 354 \$ sont déposées au conseil.

Résumé comparatif mensuel des permis émis

Les résumés comparatifs mensuels des permis émis pour les mois de septembre et d'octobre 2009 sont déposés au conseil.

Résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats

Des résumés comparatifs annuels de la liste des permis et certificats jusqu'à la fin du mois de septembre 2009 et du mois d'octobre 2009 sont déposés au conseil.

Rapport d'activités du Service de la Sécurité Incendie

Les rapports d'activités du Service de la sécurité incendie pour les mois de septembre 2009 et d'octobre 2009 sont déposés au conseil.

Rapport sur les mouvements d'aéronefs

Les rapports sur les mouvements d'aéronefs à l'aéroport de Saint-Georges pour les mois de septembre 2009 et d'octobre 2009 sont déposés au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR
DES ACTIVITÉS AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de personnel à titre de moniteurs et monitrices pour des activités spéciales pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2009; animateurs et monitrices pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 31 mai 2010; surveillants du terrain synthétique pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 novembre 2009; animateur division programmation pour la période du 22 octobre 2009 au 31 décembre 2009; animatrice au centre culturel Marie-Fitzbach pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 1^{er} octobre 2010; et responsables pour la période du 20 septembre 2009 au 1^{er} juin 2010, est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 6 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Aucun compte rendu.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Aucune question ne fût posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 45, sur proposition de madame la conseillère Manon Tousignant, appuyé par madame la conseillère Irma Quirion, la séance est levée.

FRANÇOIS FECTEAU
Maire

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier